

Décision n° 2024-0365
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 14 février 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 14 février 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-0365
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 14 février 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198900637	COMMUNE DE NOGENT SUR OISE	60 NOGENT SUR OISE	4 VHF
199603503	STACI	95 ST OUEN L'AUMONE	4 UHF
200000654	MARTIN-BROWER FRANCE SAS	35 TORCE	3 UHF
200201516	CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	91 LES ULIS	1 UHF
200301639	CHBRE COMMERCE & D'INDUSTRIE TERRITORIALE CAEN NDIE	14 CABOURG	1 UHF
200301837	UNIVERSITE DE BORDEAUX	33 BORDEAUX	1 UHF
200600703	COMMUNE DE REIMS	51 REIMS	2 VHF
200601556	COMMUNE DE REIMS	51 REIMS	1 VHF
200601856	ENTREMONT ALLIANCE	56 MISSIRIAC	1 UHF
201100784	MOTOR DIGITAL PUBLISHING	75 PARIS 16	1 UHF
201201578	STACI	13 SALON DE PROVENCE	3 UHF
201400018	DOVEMA	93 MONTREUIL	1 UHF
201400600	REFOOD ILE-DE-FRANCE	91 ETAMPES	1 UHF
202101789	BASF FRANCE SAS	77 MITRY-MORY	2 VHF
202202416	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	69 LYON 2	5 UHF
202300297	BESANCON VOL LIBRE	25 BESANCON	1 VHF
202300575	MUEHLHAN WIND SERVICE A/S	76 LE HAVRE	5 UHF
202301241	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	77 LA ROCHETTE	5 UHF
202400041	M. ANSELMO JOSE-MANUEL	27 SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	1 VHF
202400473	RPS SECURITE	31 TOULOUSE	5 UHF